

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

~~~~~

REÇU

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2015

le 12 OCT. 2015

~~~~~

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Monsieur André LABARTHE,
Monsieur Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
Monsieur Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Monsieur André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Monsieur Francis MARQUES, Monsieur Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Monsieur Didier CASTERES donne pouvoir à Monsieur Daniel LACRAMPE,
Madame Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à Monsieur Gérard ROSENTHAL,
Madame Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Madame Henriette BONNET.

~~~~~

### 15 - NAVETTE EN FETES 2015

Monsieur Clément SERVAT expose que le dispositif Navette en Fêtes est un service de transport gratuit des jeunes vers les fêtes les plus importantes du territoire (en termes de fréquentation des jeunes). Il a été mis en place par la Ville d'Oloron Sainte-Marie, avec le soutien de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

Ce service permet notamment aux jeunes de se rendre aux fêtes et d'en revenir en toute sécurité afin d'éviter certains drames, de tranquilliser les parents mais aussi de dynamiser les fêtes locales en les rendant plus accessibles.

A noter que les jeunes de moins de 16 ans doivent être indispensablement accompagnés d'un adulte pour profiter du dispositif.

Communes retenues :

- Géronce : les 14 et 21 Février
- Esquiule : 25 août.

Le montant total de l'opération assurée par les Transporteurs du Piémont Oloronais s'élève à **3 535 €**.

.../...

La Communauté de Communes du Piémont Oloronais est sollicitée pour participer financièrement à ce dispositif à hauteur de 50 % du coût total des fêtes.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2015.

Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **SOLLICITE** l'aide financière de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais telle qu'exposée.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 05 octobre 2015.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 10/ 10/ 2015



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

